

## PROCES VERBAL DU COMITÉ DU 15 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quinze mars à vingt heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine, dûment convoqué par le Président le huit mars, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Arnaud PERICARD**, Président du Syndicat Intercommunal.

### SEANCE DU 15 MARS 2023

#### **PRESENTS**

<b>CHAMBOURCY</b>	Marie-Pascale TUVI, DELEGUEE TITULAIRE Myriam GUY, DELEGUEE TITULAIRE
<b>LE PECQ</b>	David MANUEL, DELEGUE TITULAIRE
<b>MAREIL-MARLY</b>	Maria WENTHOLT, DELEGUEE TITULAIRE Gilles MORINI, DELEGUE SUPPLEANT
<b>MARLY-LE-ROI</b>	Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE Marie-Odette ALAIS, DELEGUEE TITULAIRE
<b>SAINT-GERMAIN-EN-LAYE</b>	Arnaud PERICARD, PRESIDENT

#### **ABSENTS EXCUSES**

<b>AIGREMONT</b>	Alexandre GAYMAY, DELEGUE TITULAIRE Annie DONGRADI, DELEGUEE SUPPLEANTE
<b>CHAMBOURCY</b>	Emmanuel PUISEUX, DELEGUE SUPPLEANT
<b>LE VESINET</b>	Louis LE MASSON, DELEGUE SUPPLEANT
<b>MAREIL-MARLY</b>	Philippe BARDET, DELEGUE SUPPLEANT
<b>SAINT-GERMAIN-EN-LAYE</b>	Christine BOGE, DELEGUEE SUPPLEANTE Marie AGUINET, DELEGUEE SUPPLEANTE

**Communes non représentées** : AIGREMONT / LE VESINET

#### **Assistaient à la séance**

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général des services mutualisés d'Unilys

Monsieur Cyrille SCHUSTER, Directeur des pôles sportifs et culturels d'Unilys

Monsieur Baptiste MARQUES, Directeur des affaires juridiques, de la commande publique et des assemblées d'Unilys

<b><i>Nombre de communes</i></b>	:	<b>7</b>
<b>QUORUM</b>	:	<b>8</b>
<b><u>Délégués présents</u></b>	:	<b>8</b>
<b><u>Pouvoirs</u></b>	:	<b>/</b>
<b><u>Délégués comptant pour le vote</u></b>	:	<b>8</b>

## RÉUNION DU 15 MARS 2023

**Madame WENTHOLT**, représentant la commune de Mareil-Marly est désignée secrétaire de séance.

**Le Président** rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

- Compte-rendu des actes administratifs du Président
- Rapport d'orientation budgétaire 2023
- Questions diverses

<b>COMPTE-RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS DU PRESIDENT</b>
---

**Le Président** présente les décisions suivantes :

### **Décision n°2023-03**

**OBJET** : Marché PIS23A – Mission de maîtrise d'œuvre pour l'accompagnement dans les travaux des ascenseurs de la piscine intercommunale « Le Dôme » - Signature

*Dans le cadre du marché PIS15H de réhabilitation et extension de la piscine, le Syndicat a mis en demeure la société Camille ascenseur de respecter ses obligations contractuelles par courrier du 7 mars 2022 puis courrier et courriel du 25 avril 2022 ;*

*L'article 48 du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de travaux pris par arrêté du 3 mars 2014, applicable au marché considéré, dispose que lorsque le titulaire ne se conforme pas aux dispositions du marché ou aux ordres de service, le représentant du pouvoir adjudicateur le met en demeure d'y satisfaire et que si le titulaire n'a pas déféré à la mise en demeure, la poursuite des travaux peut être ordonnée, à ses frais et risques ;*

*Dans ce cadre, il a été décidé confier la mission de maîtrise d'œuvre pour l'accompagnement du Syndicat dans les travaux des deux ascenseurs du Dôme à la société ABMS Conseil, sise rue du Truchet 38450 VIF.*

*Montant total de la mission : 5 200,00 euros HT, soit 6 240,00 euros TTC.*

### **Décision n°2023-07**

**OBJET** : Marché n°PIS22S – Nettoyage et entretien des locaux pour les Syndicats Intercommunaux

*Il s'est avéré nécessaire de confier à un opérateur les prestations concernant le nettoyage et l'entretien des locaux des structures des syndicats suivants : Syndicat Intercommunal pour la Création et la Gestion d'une Piscine (SICGP), Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de Saint-Germain-en-Laye (SIVOM), Syndicat Intercommunal pour l'aménagement de la propriété de Monte-Cristo (SIMC). Le SICGP, coordonnateur du groupement de commandes, a été chargé de l'ensemble de la procédure de passation.*

*Dans ce cadre, il a été décidé :*

- de confier la réalisation de la prestation de nettoyage et d'entretien des locaux pour les Syndicats Intercommunaux à la société SAS ATYPIQUE, sise 8 rue de Verdun 91370 VERRIERES LE BUISSON.
- de signer l'accord-cadre mono-attributaire à marchés subséquents afférent.

*Montant minimum annuel : 0 euro HT et montant maximum annuel : 60 000 euros HT.*

*Durée : un an à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023, reconductible tacitement 2 fois par périodes d'un an ; il est précisé que le marché subséquent relatif au SIVOM court juridiquement à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023 pour une durée d'un an reconductible tacitement 2 fois, mais ses prestations effectives et la facturation afférente ne débiteront qu'à compter du 01/06/2023, date de fin du marché actuel n°SIV21T susvisé (la première période d'exécution effective du marché subséquent relatif au SIVOM courant donc du 01/06/2023 au 31/01/2024 inclus).*

### **Décision n°2023-08**

**OBJET** : Marché PIS23B Convention d'analyse et de conseil en ingénierie sociale - Signature

*Il s'est avéré nécessaire de faire appel à un spécialiste en matière de conseil opérationnel et d'analyse en ingénierie sociale, visant à identifier les possibilités d'optimisation dans le domaine des charges*

sociales, des taxes assises sur les salaires, des contributions sociales et des crédits d'impôt relatifs à l'emploi et à la masse salariale, puis les mettre en application ;

Dans ce cadre, il a été décidé de confier la prestation PIS23B d'analyse et conseil en ingénierie sociale du Syndicat à la société LEYTON - CTR, sise 16 boulevard Garibaldi 92130 Issy-les-Moulineaux.

Montant fixé à hauteur de 35% des économies réalisées au titre du contrat dans la limite maximale de 40 000 euros HT.

Durée de la prestation : de sa date de notification au 31 décembre 2026, et de signer en conséquence la convention afférente.

Concernant la décision n°2023-07, **Monsieur LE BEUZE** souligne que le syndicat signe pour la première fois un marché avec la société SAS ATYPIQUE.

Pour la décision n°2023-08, il indique que les pièces sont en cours d'envoi à la société et précise que LEYTON - CTR une société d'audit qui ne se finance que sur une portion des gains acquis durablement pour la collectivité. Il précise qu'une autre mission est en cours avec cette société, pour un autre syndicat UNILYS, sur un aspect fiscalité, alors que dans le cas présent il s'agit d'une expertise des charges sociales.

Sans remarques, le comité syndical prend acte des décisions du Président.

## RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

**Monsieur BURGAUD** présente le rapport, qui est le suivant :

La procédure budgétaire prévoit que dans les deux mois qui précèdent le budget, les orientations budgétaires de l'année à venir font l'objet d'un débat qui s'appuie sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB). Les informations devant figurer au ROB sont les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, les informations sur la structure (annexe 1), la gestion de la dette (annexe 2), la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs (L.5211-36 et L.2312-1 du CGCT).

### **I. Le coût des piscines : un sujet de préoccupation au sein des collectivités locales**

#### **1. Des vagues de fermeture en 2022**

Une rapide revue de presse permet de facilement rendre compte des difficultés de l'ensemble des acteurs publics en 2022 de tenir ouvertes leurs piscines au regard de l'inflation sur les coûts de l'énergie et de la pénurie de personnel (MNS) qualifié pour assurer la sécurité des baigneurs.

Les presses régionale et nationale ont largement relayé les difficultés des élus locaux et des gestionnaires des bassins à maintenir leurs structures ouvertes face à l'explosion des coûts énergétiques :

## **Piscines municipales : une vague de fermetures en vue**

La hausse des coûts de l'énergie fait exploser les factures de chauffage, en particulier celles des équipements les plus vétustes. Seule solution, fermer.

[Piscines municipales : une vague de fermetures en vue \(lepoint.fr\)](https://lepoint.fr)



[Les piscines municipales en France : un modèle voué à disparaître ? | Euronews](#)



[La question du jour. Crise de l'énergie : faudra-t-il fermer les piscines municipales cet hiver ? \(ouest-france.fr\)](#)

**SOCIÉTÉ**

## Crise des piscines publiques : le retour à l'eau froide ?

Par **Emmanuel Auvray** et **Benoît Hachet**  
HISTORIEN, SOCIOLOGUE

Épidémie de Covid-19, pénurie d'eau de l'été 2022, augmentation du coût de l'énergie : le parc de piscines français, à la fois vieillissant et économiquement fragile, a été largement affecté par la succession de crises de ces dernières années, et avec lui l'indispensable apprentissage des activités nautiques et leur pratique. Au point de relancer l'intérêt des passionnés et des sportifs pour une pratique ancestrale : la nage en eau courante, en partant à la reconquête des fleuves et rivières.

[Crise des piscines publiques : le retour à l'eau froide ? - AOC media](#)

*Dans ce contexte difficile, et malgré une situation financière fragilisée par les travaux et la crise sanitaire, le Dôme a maintenu ses horaires d'ouverture et ses activités sans augmentation de participation des communes en 2022.*

*Seul le bassin extérieur n'a pu être maintenu ouvert à l'automne 2022, le surcoût énergétique estimé à (+17 k€) mensuel ne pouvant être assumé par l'établissement.*

## **2. Mise en place d'un référentiel de coût au niveau national**

*En 2022, l'OFGL (Observatoire des Finances et de la Gestion Publique Locale) a publié son rapport annuel portant sur « Les piscines et centres aquatiques, combien ça coûte ? »<sup>1</sup>. Ce rapport est l'actualisation d'un rapport publié en octobre 2021 portant sur « Le coût de fonctionnement des piscines communales et intercommunales »<sup>2</sup>. L'objet de ce rapport est d'offrir aux différents acteurs des informations de référence utiles à l'évaluation des situations locales via un référentiel de coûts partagé. Les données relevées par l'observatoire permettent ainsi à notre établissement de pouvoir se comparer et se positionner par rapport à d'autres structures similaires.*

*Les grands enseignements tirés de ce rapport sont les suivants :*

<sup>1</sup> [OFGL piscines publiques combien ca coute 12-01-2023.pdf](#)

<sup>2</sup> [ofgl cap sur 14 cout fonctionnement piscines bloc co 14-10-2021.pdf \(open-collectivites.fr\)](#)

- Les frais de personnel constituent la majeure partie des dépenses avec un poids moyen de 50%, suivis des amortissements (22%) et des énergies et fluides (17%) ;
- D'importantes disparités existent entre les structures : régie et DSP, bassins couverts ou extérieurs, taille des bassins, fréquentation.

Le Dôme se situe dans la moyenne des établissements inclus dans l'observatoire OGCL, exception faite des amortissements où l'établissement est très en dessous :

	Dôme (atterrissage 2022)	Etude OFGCL 2022
Part des frais de personnel	51%	50%
Part des dépenses énergie/eau	19%	17%
Part des amortissements	2%	22%
Part des intérêts d'emprunts	6%	

Le Dôme se positionne comme plutôt vertueux par rapport aux données de l'OFGCL : son coût moyen estimé à **1 937 €/m2/an** par rapport à une moyenne nationale à 3 300 €/m2/an.

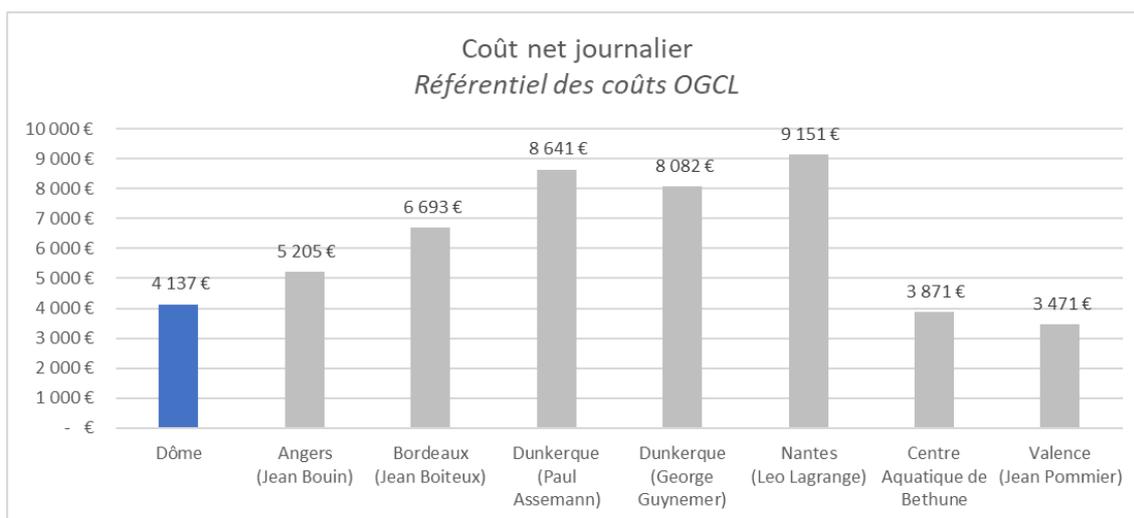
Le coût net<sup>3</sup> par jour Dôme est de **4 137 €/j**, soit en ligne avec la moyenne de 4 100 €/j de l'échantillon des piscines dites centrales.

Le rapport permet de situer le Dôme par rapport à différentes structures qui gèrent des surfaces d'eau comparables à travers le territoire :

	Dôme	Angers (Jean Bouin)	Bordeaux (Jean Boiteux)	Dunkerque (Paul Asemann)	Dunkerque (George Guynemer)	Nantes (Leo Lagrange)	Centre Aquatique de Bethune	Valence (Jean Pommier)
Surface d'eau en m2	1 575	1 395	1 563	1 875	1 025	1 680	1 497	1 080
Charges	3 110 000 €	2 400 000 €	3 068 000 €	3 450 000 €	3 200 000 €	3 700 000 €	2 690 000 €	1 510 000 €
Produits	1 600 000 €	500 000 €	625 000 €	296 000 €	250 000 €	360 000 €	1 277 000 €	243 000 €
Couverture des recettes propres	51%	21%	20%	9%	8%	10%	47%	16%
Personnel	51%	38%	52%	45%	60%	55%	36%	61%
Energies et fluides	19%	20%	13%	18%	16%	16%	15%	28%
Coût net journalier	4 137 €	5 205 €	6 693 €	8 641 €	8 082 €	9 151 €	3 871 €	3 471 €
Coût net au m2	959 €	1 362 €	1 563 €	1 682 €	2 878 €	1 988 €	944 €	1 173 €

Notre établissement est très vertueux sur ces recettes propres qui sont bien supérieures à ce qui peut être observé sur des établissements avec un volume de charges comparable : seul le centre aquatique de Béthune approche les 50% de taux de couverture de ses recettes propres pour ses charges de fonctionnement. Trois établissements sont sous les 10%.

Notre établissement semble aussi se situer dans la moyenne du poids des charges de personnel et des énergies et fluides dans sa structure de coûts.



## II. Etat de la Dette

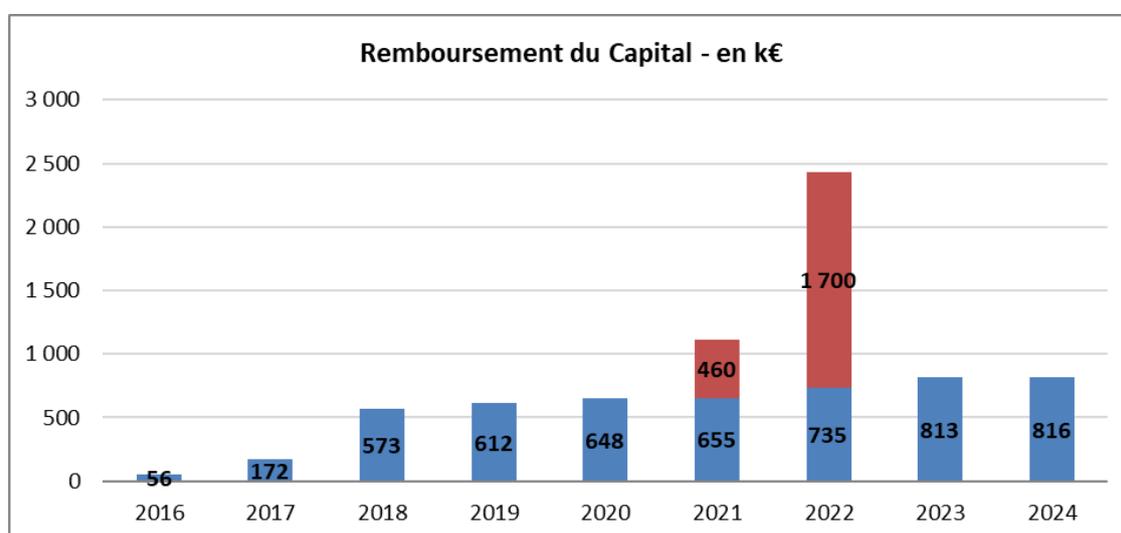
Le syndicat s'est fortement endetté sur la période 2016-2019 afin de pouvoir financer les travaux de réhabilitation de la piscine. Il ne porte pas moins de 5 emprunts avec un nouvel emprunt signé au premier trimestre 2022 auprès de la Caisse d'Épargne afin de refinancer une partie des emprunts court terme pour 2,3 M€.

<sup>3</sup> Coût net = Coût total – Recettes Propres

Type de prêt (court ou long terme..)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat								Capital restant dû	Charges 2023
	Organisme prêteur	Durée année	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation	Date du premier remboursement	Nominal € (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Taux intérêt	31/12/2023	Annuités (Capital)
LT	CAISSE EPARGNE	15	12/12/2013	20/12/2013	15/01/2014	330 000.00	F	1.83%	135 297.91	23 110.34
LT	SOCIETE GENERALE	15	13/11/2015	04/01/2016	01/10/2016	2 300 000.00	F	1.83%	1 188 333.43	153 333.32
LT	CREDIT MUTUEL	20	20/02/2017	30/06/2017	30/06/2017	8 000 000.00	F	1.38%	7 200 000.00	400 000.00
LT	LA BANQUE POSTALE	25	10/12/2018	04/04/2019	01/08/2019	2 500 000.00	F	1.96%	2 135 245.31	83 852.33
LT	CAISSE EPARGNE	15	28/03/2022	03/07/2022	03/07/2022	2 300 000.00	F	1.55%	2 070 000.02	153 333.32
1641 - Emprunts en euros auprès établissements crédits						13 130 000.00			12 728 876.67	813 629.31
TOTAL DETTE						13 130 000.00			12 728 876.67	813 629.31

Cet endettement pèse fortement sur la section d'investissement qui doit mobiliser plus de **1,0 M€** de crédits annuellement pour faire face aux échéances des emprunts long terme (0,8 M€ de capital et 0,2 M€ d'intérêts).

A titre de comparaison, cette charge nouvelle est supérieure aux recettes propres supplémentaires escomptées qui devaient augmenter de +450 k€ dans les projections les plus ambitieuses.



### **III. Grands équilibres 2023**

L'établissement a perdu 1,7 M€ de recettes propres pendant la crise sanitaire, qui n'ont été qu'en partie compensée par l'augmentation de la participation des communes (+330 k€) et un soutien exceptionnel de l'Etat en 2021 (+240 k€).

A ces pertes se sont ajoutées de nouvelles dépenses : contraction d'un nouvel emprunt pour financer les travaux complémentaires, inflation sur les coûts de l'énergie, contentieux.

Sur la période 2020-2022, l'établissement a été puisé dans ses excédents passés à hauteur de 1,5 M€ impactant son fonds de roulement et ses marges de manœuvre pour les années à venir.

	2020	2021	2022	CUMUL
<b>Prospective des recettes avant la crise sanitaire</b>	<b>1,6 M€</b>	<b>1,6 M€</b>	<b>1,6 M€</b>	<b>4,8 M€</b>
Recettes réalisées	0,7 M€	1,0 M€	1,6 M€	2,3 M€
Remboursement des adhérents	-0,0 M€	-0,2 M€	-0,0 M€	-0,2 M€
<b>TOTAL Recettes perçues</b>	<b>0,7 M€</b>	<b>0,8 M€</b>	<b>1,6 M€</b>	<b>3,1 M€</b>
<b>Réalisé vs prospective</b>	<b>-0,9 M€</b>	<b>-0,8 M€</b>	<b>0,0 M€</b>	<b>-1,7 M€</b>
Augmentation de la participation des communes		+0,3 M€	+0,3 M€	+0,6 M€
Aide de l'Etat		+0,2 M€		+0,2 M€
<b>Manque à gagner sur les recettes</b>	<b>-0,9 M€</b>	<b>-0,3 M€</b>	<b>+0,3 M€</b>	<b>-0,9 M€</b>
Nouvel emprunt			+0,1 M€	+0,1 M€
Hausse des énergies et fluides			+0,2 M€	+0,2 M€
Contentieux travaux			+0,3 M€	+0,3 M€
<b>Nouvelles dépenses à financer</b>	<b>0,0 M€</b>	<b>0,0 M€</b>	<b>+0,6 M€</b>	<b>+0,6 M€</b>

Aujourd'hui, l'établissement est dans l'incapacité de présenter un budget sincère équilibré dont les ressources permettraient de couvrir les nouvelles dépenses.

Pour rappel, lors du Rapport d'Orientation Budgétaire 2022, un besoin de financement à hauteur de **+0,2 M€** avait déjà été anticipé pour l'année 2023. Ce besoin ne prenait pas en compte l'ampleur de l'inflation sur les énergies qui n'était pas encore connue.

	ROB 2022	2023	2024
sous-total charges courantes	3 338	3 353	3 382
sous-total autres charges	465	392	380
<b>Total Besoins Fct</b>	<b>3 803</b>	<b>3 745</b>	<b>3 762</b>
sous-total recettes adhérents	1 937	1 937	1 937
sous-total recettes propres	1 530	1 612	1 704
sous-total recettes autres	821	830	840
<b>Total Recettes Fct</b>	<b>4 288</b>	<b>4 379</b>	<b>4 480</b>
<i>Recettes - Dépenses</i>	<i>485</i>	<i>633</i>	<i>718</i>
<i>Excédents passés</i>	<i>963</i>	<i>32</i>	
<b>Equilibre Fct (A)</b>	<b>1 448</b>	<b>665</b>	<b>718</b>
<b>Total Besoins invst</b>	<b>5 098</b>	<b>1 000</b>	<b>1 004</b>
<b>Total Recettes invst</b>	<b>2 465</b>	<b>115</b>	<b>115</b>
<i>Recettes - Dépenses</i>	<i>-2 633</i>	<i>-885</i>	<i>-889</i>
<i>Excédents passés</i>	<i>1 217</i>		
<b>Equilibre Invst (B)</b>	<b>-1 416</b>	<b>-885</b>	<b>-889</b>
<b>Equilibre Fct + Invst (C=A+B)</b>	<b>32</b>	<b>-219</b>	<b>-171</b>

Rappel : prospective présentée lors du ROB 2022

La prospective a été actualisée avec de nouvelles dépenses (actualisation des coûts sur les énergies et fluides, impact RH de la hausse du point d'indice) et des recettes supplémentaires (avance d'un an sur la prospective pour l'accroissement des recettes propres, excédents passés plus importants que projeté).

Le besoin net de financement revu pour 2023 serait de +300 k€ pour terminer l'année à l'équilibre, et pourrait monter à +500 k€ pour amorcer un début de fonds de roulement. Si la première hausse est acceptée par les communes (+300 k€), cela serait une augmentation de (+16%) par rapport aux participations 2022.

	2023	
Recettes propres	+0,1 M€	
Excédents passés	+0,3 M€	
<b>Recettes supplémentaires vs prospective</b>	<b>+0,4 M€</b>	<b>A</b>
<i>Hausse des énergies et fluides</i>	+0,6 M€	
<i>Hausse du point d'indice (RH)</i>	+0,1 M€	
<b>Nouvelles dépenses à financer</b>	<b>+0,7 M€</b>	<b>B</b>
<b>Besoin net</b>	<b>+0,3 M€</b>	<b>=B-A</b>

Afin de contenir le besoin net de financement, certains arbitrages ont été pris :

- Maîtrise des consommations des énergies et fluides à la suite de la mise en place du plan de résilience (-0,1 M€) ;
- Hausse des recettes : hausse des tarifs afin de suivre l'inflation (+5%) (+0,1 M€) ;
- Pas de provision pour contentieux en 2023, la résolution des négociations en cours devra tenir dans l'enveloppe des 250 k€ provisionnés en 2022, dont 90 k€ déjà fléchés sur TNA ;
- Report en 2024 de certains projets d'investissement (garde-corps du bassin extérieur par exemple).

#### **IV. Les mesures de maîtrise des énergies et fluides mises en place**

Le Dôme a mis en place de nombreuses mesures et réalisé certains travaux afin de contenir ses dépenses en énergie. Il s'agit des dispositions suivantes :

- ✓ Plan de résilience énergétique depuis mars 2022 (baisse de la température de l'eau notamment) ;
- ✓ Fermeture du bassin extérieur depuis le 21 Octobre ;
- ✓ Achat de 2 déchloramineurs ;
- ✓ Calorifugeage du réseau de chauffage.

Ces mesures permettent de réduire de façon conséquente les besoins projetés pour 2023 :

	REALISE EN 2021	REALISE EN 2022	PREVISION 2023	2023 vs 2022
Electricité	1 462 MWH	1 750 MWH	1 500 MWH	-15%
Gaz	3 397 MWH	3 350 MWH	2 300 MWH	-31%
Eau	25 118 M <sup>3</sup>	41 000 M <sup>3</sup>	34 000 M <sup>3</sup>	-17%

L'économie budgétaire projetée est de 100 k€.

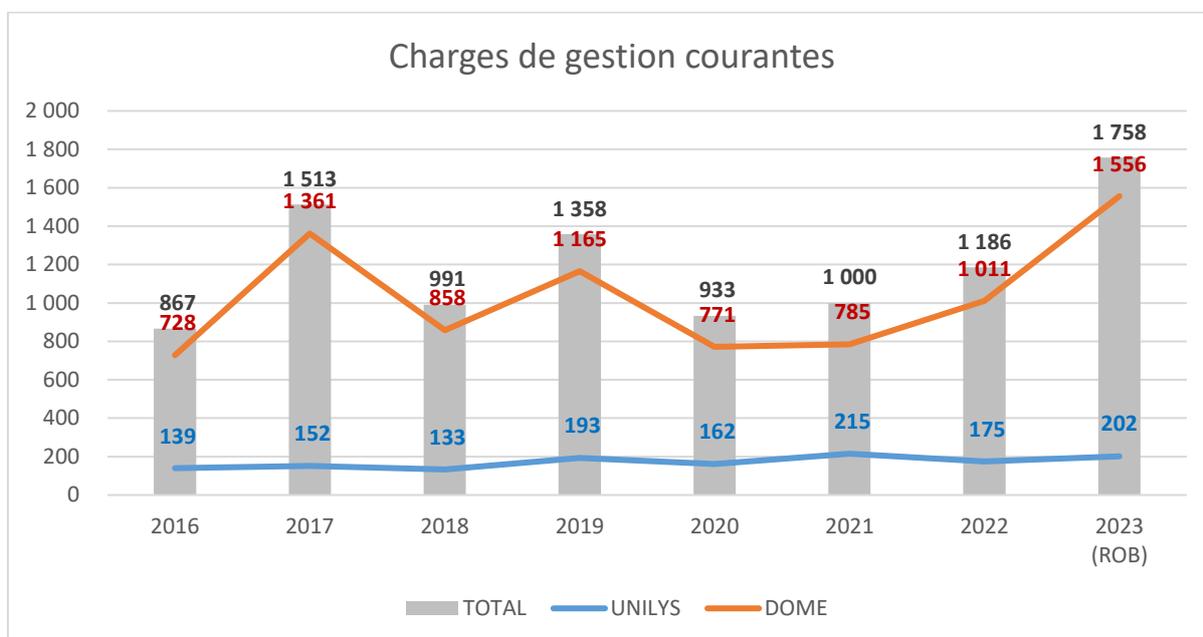
Ces mesures permettent de contenir seulement en partie le coût des énergies, la hausse des tarifs étant trop importante pour être compensée : +500% sur le gaz et +80% sur l'électricité. L'établissement ne dispose pas de marges de manœuvre budgétaires suffisantes en investissement pour se lancer dans des travaux de plus grande ampleur.

Il est proposé au comité de débattre des orientations budgétaires suivantes :

#### **V. Section de fonctionnement**

##### **1. Dépenses de fonctionnement**

- a) Chapitre 011 – Charges à caractère général (1 758 k€)



Les charges courantes sont proposées en hausse de (+51%) vs Atterrissage 2022 afin de prendre en compte :

- L'inflation sur les prix de l'énergie (+500 k€) ;
- Effort mis sur les formations : équipe Dôme (+10 k€) notamment la force de vente pour l'équipe accueil et Unilys (+13 k€) ;
- Revue à la hausse des besoins pour les agents de sécurité pendant la période estivale (+7 k€).

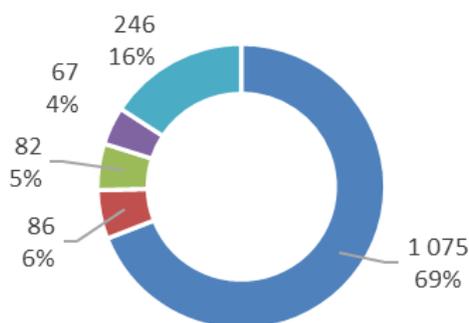
Les besoins se détaillent ainsi :

	2021	2022 (atterrissage)	2022 (Budget)	2023 (ROB)	2023 vs réalisé 2022	2023 vs budget 2022
Energie et fluides	418	576	450	1 075	87%	139%
Fournitures	59	89	89	86	-3%	-3%
Bâtiment & Entretien	60	62	46	82	32%	78%
Comm et événements	51	55	93	67	22%	-28%
Divers	197	229	278	246	7%	-12%
<b>TOTAL Dôme</b>	<b>785</b>	<b>1 011</b>	<b>956</b>	<b>1 556</b>	<b>54%</b>	<b>63%</b>
Unilys	215	175	210	202	15%	-4%
<b>TOTAL Chapitre 011</b>	<b>1 000</b>	<b>1 186</b>	<b>1 166</b>	<b>1 758</b>	<b>48%</b>	<b>51%</b>

Les énergies et fluides pèsent pour près de **70%** dans les charges à caractère général :

## Répartition des postes de dépenses

### Charges à caractère général



■ Energie et fluides   ■ Fournitures   ■ Bâtiment & Entretien  
 ■ Comm et événements   ■ Divers

L'établissement pourra en partie contenir **les charges énergétiques** avec une consommation maîtrisée (plan de résilience, fermeture du bassin extérieur, investissements). Les besoins projetés en volume par rapport à 2022 sont les suivants :

	REALISE EN 2021	REALISE EN 2022	PREVISION 2023	2023 vs 2022
Electricité	1 462 MWH	1 750 MWH	1 500 MWH	-15%
Gaz	3 397 MWH	3 350 MWH	2 300 MWH	-31%
Eau	25 118 M <sup>3</sup>	41 000 M <sup>3</sup>	34 000 M <sup>3</sup>	-17%

Les effets volume permettent une économie estimée à (-105 k€) qui ne permet pas de compenser les effets prix (+626 k€). Le besoin énergétique est de **(+525 k€)** vs 2022, qui était déjà une année record.

	2022	Effet volume		Effet prix		2023	BUDGET 2023
		%	€	%	€		
Eau	149	-17%	-25	+7.5%	9	133	135
Gaz	124	-31%	-38	+500%	428	513	515
Electricité	278	-15%	-42	+80%	189	425	425
<b>TOTAL</b>	<b>551</b>		<b>-105</b>		<b>626</b>	<b>1 072</b>	<b>1 075</b>

Le budget des **fournitures** est en légère baisse à 86 k€ malgré une forte inflation sur les prix. Il s'agit de l'achat des fournitures pour le fonctionnement de la piscine (chlore), de la dotation en EPI du personnel, d'achats pour l'entretien courant du bâtiment et des cartes ELISATH pour les adhérents.

Le budget relatif au **bâtiment et à son entretien** est proposé en hausse de (+20 k€) principalement pour permettre des aménagements dans les espaces fitness (6 k€), des protections de portes (3 k€), mises en peinture (2 k€). Une enveloppe de (9 k€) est proposé pour l'entretien des espaces extérieurs (+7 k€ vs 2022) pour l'élagage des haies notamment.

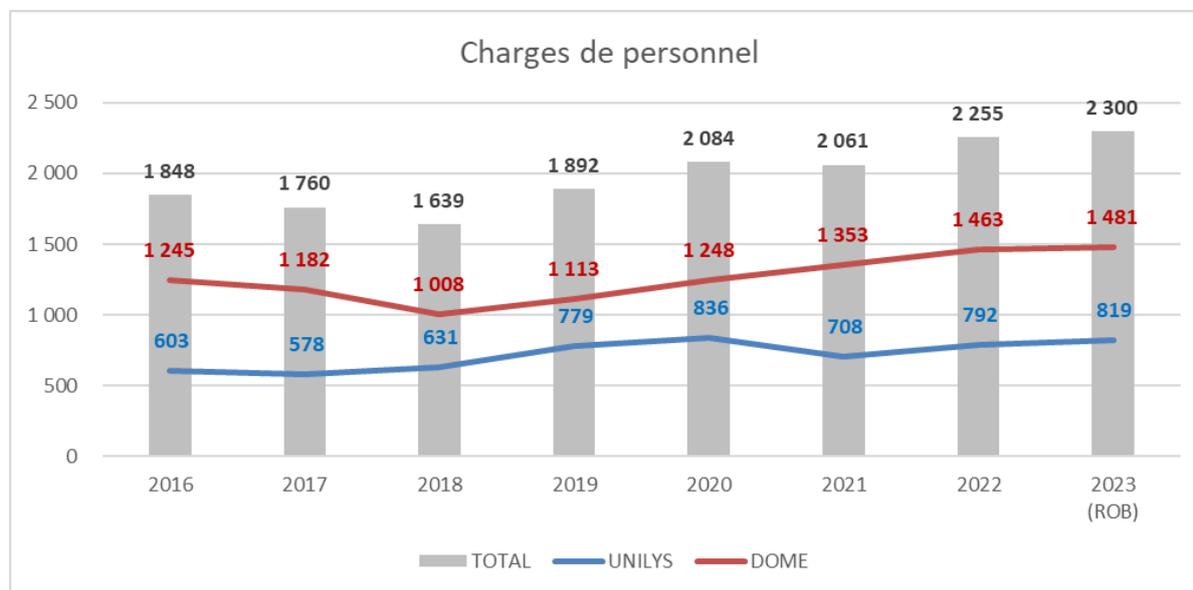
Le budget **divers** est en hausse de (+16 k€). Cette section comprend de nombreuses charges régies par des contrats : il s'agit notamment des charges locatives des vélos et machines de la salle de forme, du robot, des autolaveuses, des contrats informatiques (HP3i, Elisath), des frais d'assurances, des coûts de maintenance des différents logiciels (Elisath, Poseïdon) et des contrats de prestations de service. Une hausse de (+10 k€) est proposé sur le poste « vêtements de travail » afin d'équiper les agents (MNS, techniques, forme et accueil).

Le budget **communication et événements** est en hausse de (+12 k€) vs réalisé. Cette hausse s'explique par l'impact de +7 k€ sur les frais de sécurité pendant la période estivale.

Il est proposé d'allouer aux **frais centraux Unilys** une enveloppe en légère baisse par rapport au Budget 2022 à 202 k€, dont la Piscine portera une quote-part de 19% après refacturation des autres syndicats signataires des conventions de prestations non-économiques soit un total net de 38 k€. Les deux principaux postes de dépenses sont le loyer de l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye pour 70 k€, des coûts informatiques pour 40 k€ et des frais de formation pour 20 k€.

b) Chapitre 012 – Charges de personnel (2 300 k€)

Il est proposé de voter des charges de personnel en hausse de (+45 k€) vs réalisé 2022. La revalorisation du point d'indice en Juillet 2022 pèse pour (+0,1 M€) sur la masse salariale.



Les charges de personnel du Dôme sont estimées à 1 410 k€, en hausse par rapport au Budget 2022. A ces charges s'ajoutent 71 k€ de frais d'assurance, prestations sociales, médecine du travail qui ne sont pas ventilées.

L'organisation des équipes a été revue :

- Le directeur n'est à présent plus mutualisé avec le Domaine Royal de Marly, et travaille à 90% pour l'établissement, 10% restant sur le Château Monte-Cristo ;
- La Responsable Administrative et Financière catégorie A mutualisée à 50% sur le Dôme est remplacée par un poste de catégorie B dédié à 100% sur le Dôme.

	BUDGET 2022	ROB 2023	
Encadrement	136	104	-32
Bassin	388	442	54
Forme	210	238	28
Accueil	135	169	34
Technique/ Entretien	395	404	9
Vacataires	50	21	-29
Autres	42	32	-10
<b>TOTAL</b>	<b>1 356</b>	<b>1 410</b>	<b>54</b>

Les charges de personnel des frais Unilys augmentent de (+27 k€) :

- Pérennisation sur une année pleine d'un CDD à la communication ;

- Bascule d'un ETP Finance sur VALOSEINE pour une création de poste d'un agent de gestion financière et technique ;
- Recrutement d'un agent administratif supplémentaire à la RH, compensé par la bascule de l'agent finance et par le non-renouvellement de l'apprenti.

	2022	2023	2023 vs 2022	
DGS / Communication	258	269	4%	11
Finance	247	221	-11%	-26
Ressources Humaines	107	137	28%	30
Juridique et Assemblée	158	165	4%	7
Refacturation Valoseine + SIVOM	22	27	23%	5
<b>TOTAL Unilys</b>	<b>792</b>	<b>819</b>	<b>3%</b>	<b>27</b>
<i>Quote-Part Piscine (19%)</i>	150	156		

Le total des frais mutualisés nets des refacturations pour 156 k€ correspondent à la charge de 2 catégories A et 1 catégorie C en plus des effectifs du Dôme.

c) Les autres charges (338 k€)

Ce sont les indemnités des élus (26 k€), les abonnements informatiques et la bascule en M57 de l'outil comptable (30 k€), les charges exceptionnelles (28 k€), la dotation aux amortissements (75 k€), les intérêts des emprunts long terme (189 k€) et les ICNE (intérêts courus non échus) (-10 k€).

Faute de crédits disponibles, aucune provision ne sera inscrite en 2023 pour couvrir le risque contentieux. La provision de 2022 de 250 k€ sera en partie reprise, à hauteur de 90 k€ afin de couvrir la résolution du contentieux avec TNA.

## 2. Recettes de fonctionnement

a) Les recettes d'exploitation (1 700 k€)

Après une année 2022 record, il est proposé de conserver des objectifs de recettes propres ambitieux avec une cible à 1,7 M€, soit 100 k€ de plus que ce qui avait été inscrit en prospective. Le syndicat fait le pari d'une saison estivale réussie avec un été chaud. En cas de mauvaise météo pendant les mois de Juillet / Août, l'impact sur les recettes pourrait être de (-150 k€).

	2022 (BUDGET)	2022 (ATTERRISSAGE)	2023 (ROB)	2023 vs 2022
Piscine / Bassin	795	773	812	39
Ecole de Natation	150	192	200	8
Evènementiel	5	7	8	1
Scolaires	60	61	60	-1
Association	100	138	106	-32
Forme	227	159	172	13
Multi-espaces	143	219	247	28
Bien-être	50	65	80	15
Redevance "Le Petit Dôme"	0	10	10	0
Boutique	0	0	5	5
<b>TOTAL</b>	<b>1 530</b>	<b>1 614</b>	<b>1 700</b>	<b>86</b>

Cet objectif pourra être atteint grâce à différents leviers :

- Augmentation des tarifs et revalorisation de certains abonnements au 1er mai 2023 ;
- Création d'une boutique « Dôme » ;
- Création de stages de natation payants ;
- Développement de la location de certains de nos espaces (salle de réunion / formation / fitness) ;
- Amélioration de la visibilité, de la réputation, développement de la marque, référencement de l'espace forme, compte Insta, etc.

b) La participation des communes

La participation des communes doit être arbitrée lors du rapport d'Orientation Budgétaire. Toutes les communes ont à présent leur participation 100% fiscalisée.

Si elle est maintenue stable, l'établissement est dans l'incapacité d'équilibrer son budget pour **300 k€**. Les marges de manœuvre pour réduire cette enveloppe sont très limitées :

- Réduction de l'enveloppe d'investissement, déjà réduite à 200 k€ ;
- Fermeture de l'établissement certains mois pour réduire la facture énergétique.

La baisse du nombre d'habitants dans les communes membres a un impact de (+17 k€) pour maintenir une participation stable.

COMMUNES	Population 2020	PARTICIPATION 2023	Impact perte de population	Population 2019	Participation 2022	2023 vs 2022	%
AIGREMONT	1 122	13 318.14 €	117.75 €	1 135	13 472.45 €	- 36.56 €	0%
CHAMBOURCY	5 796	68 798.52 €	608.29 €	5 728	67 991.36 €	1 415.45 €	2%
MAREIL-MARLY	3 835	45 521.45 €	402.48 €	3 845	45 640.15 €	283.78 €	1%
MARLY-LE-ROI	16 857	200 092.59 €	1 769.14 €	16 884	200 413.08 €	1 448.65 €	1%
LE PECQ	16 081	190 881.47 €	1 687.70 €	16 046	190 466.02 €	2 103.15 €	1%
LE VESINET	16 108	191 201.96 €	1 690.53 €	16 496	195 807.52 €	- 2 915.03 €	-1%
<b>TOTAL DES 6 COMMUNES</b>	<b>59 799</b>	<b>709 814.13 €</b>	<b>6 275.90 €</b>	<b>60 134</b>	<b>713 790.58 €</b>	<b>2 299.45 €</b>	<b>0%</b>
Par habitant		<b>11.87 €</b>	<b>0.10 €</b>		<b>11.87 €</b>	<b>0.10 €</b>	<b>1%</b>
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	46 171	1 212 912.17 €	10 724.10 €	46 649	1 225 469.23 €	- 1 832.96 €	0%
Par habitant		<b>26.27 €</b>	<b>0.23 €</b>		<b>26.27 €</b>	<b>0.23 €</b>	<b>1%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>105 970</b>	<b>1 922 726.30 €</b>	<b>17 000.00 €</b>	<b>106 783</b>	<b>1 939 259.81 €</b>	<b>466.49 €</b>	<b>0%</b>

Pour retrouver une situation plus confortable et réamorcer un fonds de roulement, l'établissement aurait un besoin théorique de **500 k€** qui induirait une hausse des participations de (+26%).

- Scénario 1 : hausse de +300 k€

COMMUNES	Population 2020	Participation +300 k€	Population 2019	Participation 2022	2023 vs 2022	%
AIGREMONT	1 122	15 513.90 €	1 135	13 472.45 €	2 041.45 €	15%
CHAMBOURCY	5 796	80 141.34 €	5 728	67 991.36 €	12 149.98 €	18%
MAREIL-MARLY	3 835	53 026.57 €	3 845	45 640.15 €	7 386.42 €	16%
MARLY-LE-ROI	16 857	233 081.87 €	16 884	200 413.08 €	32 668.79 €	16%
LE PECQ	16 081	222 352.11 €	16 046	190 466.02 €	31 886.09 €	17%
LE VESINET	16 108	222 725.44 €	16 496	195 807.52 €	26 917.92 €	14%
<b>TOTAL DES 6 COMMUNES</b>	<b>59 799</b>	<b>826 841.23 €</b>	<b>60 134</b>	<b>713 790.58 €</b>	<b>113 050.65 €</b>	<b>16%</b>
Par habitant		<b>13.83 €</b>		<b>11.87 €</b>	<b>1.96 €</b>	<b>16%</b>
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	46 171	1 412 885.07 €	46 649	1 225 469.23 €	187 415.84 €	15%
Par habitant		<b>30.60 €</b>		<b>26.27 €</b>	<b>4.33 €</b>	<b>16%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>105 970</b>	<b>2 239 726.30 €</b>	<b>106 783</b>	<b>1 939 259.81 €</b>	<b>300 466.49 €</b>	<b>15%</b>

- Scénario 2 : hausse de +400 k€

COMMUNES	Population 2020	Participation +400 k€	Population 2019	Participation 2022	2023 vs 2022	%
AIGREMONT	1 122	16 206.57 €	1 135	13 472.45 €	2 734.12 €	20%
CHAMBOURCY	5 796	83 719.51 €	5 728	67 991.36 €	15 728.15 €	23%
MAREIL-MARLY	3 835	55 394.12 €	3 845	45 640.15 €	9 753.97 €	21%
MARLY-LE-ROI	16 857	243 488.58 €	16 884	200 413.08 €	43 075.50 €	21%
LE PECQ	16 081	232 279.76 €	16 046	190 466.02 €	41 813.74 €	22%
LE VESINET	16 108	232 669.75 €	16 496	195 807.52 €	36 862.23 €	19%
<b>TOTAL DES 6 COMMUNES</b>	<b>59 799</b>	<b>863 758.29 €</b>	<b>60 134</b>	<b>713 790.58 €</b>	<b>149 967.71 €</b>	<b>21%</b>
Par habitant		<b>14.44 €</b>		<b>11.87 €</b>	<b>2.57 €</b>	<b>22%</b>
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	46 171	1 475 968.01 €	46 649	1 225 469.23 €	250 498.78 €	20%
Par habitant		<b>31.97 €</b>		<b>26.27 €</b>	<b>5.70 €</b>	<b>22%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>105 970</b>	<b>2 339 726.30 €</b>	<b>106 783</b>	<b>1 939 259.81 €</b>	<b>400 466.49 €</b>	<b>21%</b>

- Scénario 3 : hausse de +500 k€

COMMUNES	Population 2020	Participation +500 k€	Population 2019	Participation 2022	2023 vs 2022	%
AIGREMONT	1 122	16 899.24 €	1 135	13 472.45 €	3 426.79 €	25%
CHAMBOURCY	5 796	87 297.69 €	5 728	67 991.36 €	19 306.33 €	28%
MAREIL-MARLY	3 835	57 761.67 €	3 845	45 640.15 €	12 121.52 €	27%
MARLY-LE-ROI	16 857	253 895.29 €	16 884	200 413.08 €	53 482.21 €	27%
LE PECQ	16 081	242 207.40 €	16 046	190 466.02 €	51 741.38 €	27%
LE VESINET	16 108	242 614.07 €	16 496	195 807.52 €	46 806.55 €	24%
<b>TOTAL DES 6 COMMUNES</b>	<b>59 799</b>	<b>900 675.36 €</b>	<b>60 134</b>	<b>713 790.58 €</b>	<b>186 884.78 €</b>	26%
Par habitant		<b>15.06 €</b>		<b>11.87 €</b>	<b>3.19 €</b>	27%
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	46 171	1 539 050.94 €	46 649	1 225 469.23 €	313 581.71 €	26%
Par habitant		<b>33.33 €</b>		<b>26.27 €</b>	<b>7.06 €</b>	27%
<b>TOTAL</b>	<b>105 970</b>	<b>2 439 726.30 €</b>	<b>106 783</b>	<b>1 939 259.81 €</b>	<b>500 466.49 €</b>	26%

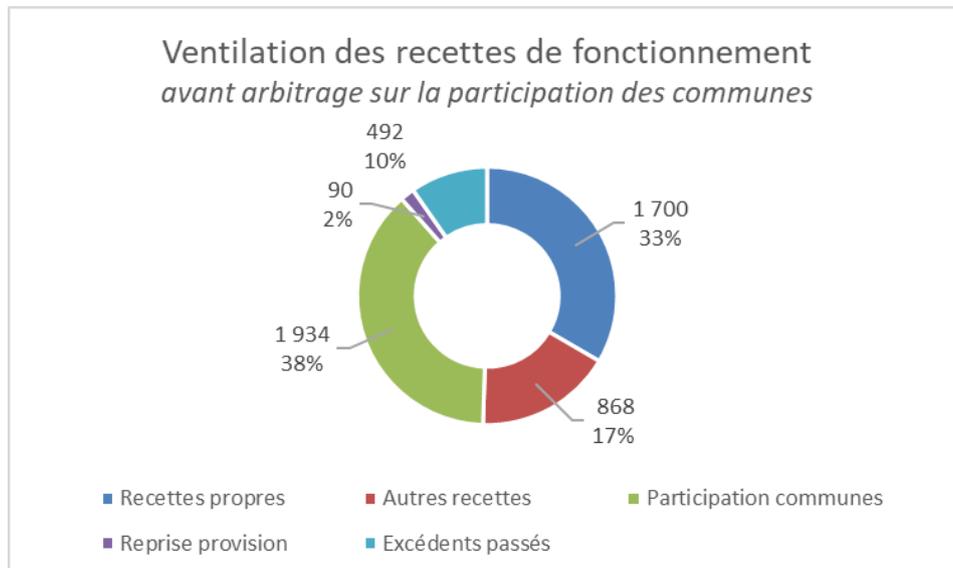
c) Recettes Autres

Des recettes complémentaires viennent abonder la section de fonctionnement. Il s'agit des redevances des conventions non-économiques pour (812 k€), des apprentis (7 k€) et des redevances et mises à disposition (46 k€).

L'établissement bénéficie d'un excédent sur les résultats passés de **+492 k€** à affecter au financement de la section d'investissement. Il était de 1 455 k€ en 2022, près d'un million a été mobilisé cette année pour compenser notamment la hausse du coût de l'énergie et la nouvelle charge d'emprunt.

Cet excédent ne permet plus de couvrir les besoins de remboursement des amortissements du Capital (+800 k€) ni le financement des besoins en investissement (+200 k€).

L'établissement autofinance son coût de fonctionnement à hauteur de 50% ce qui était l'objectif cible au moment des travaux de réhabilitation.



**VI. Section d'investissement**

**1. Dépenses d'investissement**

a) Les dépenses d'équipement (200 k€)

Il est proposé d'inscrire (200 k€) en dépenses d'investissement pour le Dôme.

Un recensement des besoins les plus urgents a été fait auprès des équipes techniques, et fait état d'une enveloppe de près de 400 k€ qui pourrait être répartie sur 2 ans avec la priorisation suivante :

	Recensement des besoins	2023	2024
Remplacement portes coupe-feu / asservissement	30	30	
Garde-corps et portillons vitrés plages intérieures (100 ml)	100	25	75
Diagnostic et recherches de fuites vestiaires public	10	10	
Enveloppe traitement des eaux	10	10	
Travaux sur réseau ECS (T° douches)	10	10	
Travaux installation automate billetterie (câblage)	10	10	
Déplacement d'un des tripodes côté forme	8	8	
Enveloppe achat matériel : 2 machines à laver, lignes d'eau, 5 vélos, bouton alarme évacuation bassin, trampoline, petit matériel bassin, adoucisseur, débroussailleuse, extincteurs, compresseur, autolaveuse	39.1	39.1	
Achat borne accueil	20	20	
Matériel informatique : PC techniciens, 2 tablettes, 2 téléphones salle cardio, 3 connexions VPN, imprimante salle forme, 2 PC accueil, 2 micros événementiel, talkie et chargeur	11.3	11.3	
Mobilier (lit infirmerie, vestiaire accueil, armoire accueil, poubelles)	6.3	6.3	
6 lampes UV déchloramineur petit bassin	3.6	3.6	
Alarme anti-intrusion	1.4	1.4	
Ventilation ou climatisation local serveur	2	2	
Réparation fuites dôme : diagnostic	2	2	
Installation portail sur clôture bar éphémère	5	5	
Travaux de câblage pour les réseaux wifi et DECT pour offrir une couverture réseau optimale.	4.1	4.1	
Extension logicielle de 50 à 300 connexions simultanées pour le portail captif	2.1	2.1	
Réhausse 50 cm garde-corps bassin extérieur/solarium (180 ml)	64		64
Remplacement Elévateur PMR	30		30
Climatisation 2 salles de sport collectif	25		25
<b>TOTAL Dépenses d'investissement</b>	<b>393.9</b>	<b>199.9</b>	<b>194</b>

*Il s'agit principalement de travaux pour assurer la sécurité et la salubrité de l'établissement. Une enveloppe de 30 k€ est dédiée à la mise en place d'une borne d'accueil automatique pour l'achat de billets.*

*Le projet de sécurisation des garde-corps sera phasé en 2 étapes : une première en fin d'année 2023 (25 k€) et une seconde en début d'année 2024 (75 k€) pour un coût total de 100 k€. La solution en place aujourd'hui est provisoire et dangereuse pour le public.*

*Trois projets structurants ont été reportés à l'année 2024 :*

- *La réhausse et sécurisation des garde-corps du bassin extérieur ;*
- *Le remplacement de l'élévateur PMR ;*
- *La climatisation de 2 salles de sport.*

*D'autres projets aujourd'hui sans chiffrage (NC) sont connus par ailleurs :*

Travaux de réfection des accès aux locaux techniques et création de locaux de stockage: <i>rénovation accès aux locaux techniques, rénovation du dallage du niveau RDC bas en extérieur de ces locaux, rénovation des façades des locaux techniques, rénovation bureaux des techniques, rénovation du parvis d'accès latéral pour les groupes, création local de stockage pour conteneurs et matériel Dôme.</i> <i>Non chiffré : retrait de 2 cheminées (amiantées ?), auvent pour abriter les groupes, abri vélos 5 places fermé pour le personnel</i>	600		
Isolation phonique salle cross training	NC		
Ajout nez de marche PMR (halle bassins)	NC		
Carrelage	NC		
Signalétique intérieure "parcours du baigneur"	NC		
Ecran/totem accueil	NC		
Vitrophane salle cardio	NC		
Protection solaire salle cardio	NC		
Brise-vue clôture côté parking	NC		
Reprise coupole / mise en peinture	NC		
Panneaux photovoltaïques parking (> 1500 m2)	NC		
Travaux suite étude CD2i (traitement eau)	NC		
Travaux suite étude CD2i (étude énergétique)	NC		
Arrosage automatique / citerne enterrée	NC		

**b) Autres dépenses d'investissement**

*Les autres dépenses d'investissement sont principalement l'inscription du remboursement des emprunts (815 K€), souscrits dans le cadre des travaux de réhabilitation.*

*Le montant des reports 2022 est établi à 309 k€.*

**2. Recettes d'investissement**

**a) Amortissement (75 k€)**

*Il s'agit de la provision pour l'amortissement des biens précédemment acquis et non encore totalement amortis.*

**b) FCTVA (132 k€)**

*Des recettes de FCTVA sont estimées à 132 k€ : 80 k€ de reports 2022 et 52 k€ de nouvelles recettes sur 2023.*

*La section d'investissement se retrouve ainsi déficitaire en 2023 de (-978 k€), et devra compter sur un virement de la section de fonctionnement pour être équilibrée.*

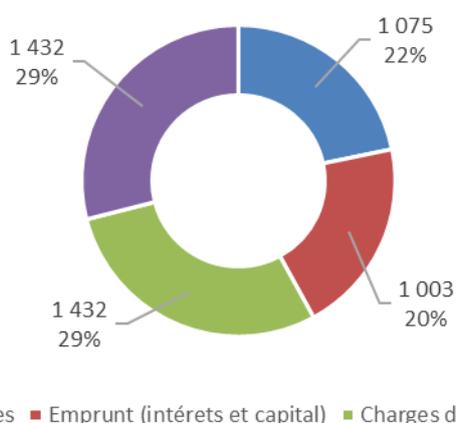
**VII. Conclusion**

*Le besoin de financement de l'établissement se structure autour de 4 grands postes de dépenses :*

- 1) Les énergies et fluides ;*
- 2) Le remboursement des emprunts ;*
- 3) Les charges de personnel ;*
- 4) Autres dépenses : charges courantes, GER, amortissements, contentieux.*

## Principaux postes de dépenses Fonctionnement + Investissement

net des refacturations et déficits passés



Dans l'attente de l'arbitrage des adhérents sur la participation des communes, à participation stable, les équilibres budgétaires sont les suivants :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT
Charges générales	1 758	GER	200
Personnel	2 300	Capital	815
Charges financières	178	Reports	309
Autres charges	85	Contentieux	90
Amortissements	75	Déficit passé	1 202
<b>TOTAL Dépenses</b>	<b>4 396</b>	<b>TOTAL Dépenses</b>	<b>2 616</b>
	<b>FCT + INVST</b>		<b>7 012</b>
Recettes propres	1 700	FCTVA	52
Autres recettes	868	Amortissements	75
Participation communes	1 934	Reports	80
Reprise provision	90		
Excédents passés	492	Affectation résultat	1 431
<b>TOTAL Recettes</b>	<b>5 084</b>	<b>TOTAL Recettes</b>	<b>1 638</b>
	<b>FCT + INVST</b>		<b>6 722</b>
	Besoin net		290

Une mise à jour de la prospective avec participation des communes stable rend compte d'un besoin de financement qui se stabilise au-delà des (-400 k€) :

	ROB 2023	2024	2025	2026	2027
Dépenses fonctionnement	4 396	4 354	4 304	4 254	4 306
Recettes fonctionnement	4 592	4 619	4 737	4 755	4 774
Excédents passés	492				
<i>Solde section de fonctionnement</i>	<i>688</i>	<i>265</i>	<i>433</i>	<i>501</i>	<i>468</i>
Dépenses investissement	2 616	1 016	1 021	1 024	1 027
Recettes investissement	1 638	97	97	97	97
<i>Solde section d'investissement</i>	<i>-978</i>	<i>-919</i>	<i>-924</i>	<i>-927</i>	<i>-930</i>
<i>Besoin net financement</i>	<i>-290</i>	<i>-654</i>	<i>-491</i>	<i>-426</i>	<i>-462</i>

**Il est proposé aux membres du Comité Syndical d'approuver le rapport d'orientation budgétaire de l'année 2023.**

**Monsieur BURGAUD** fait observer que le rapport d'orientation budgétaire ne devrait normalement pas comporter de chiffres. Il souligne qu'il y est indiqué que la piscine de Saint-Germain-en-Laye a

des recettes qui sont bien supérieures à des établissements comparables et que les efforts de gestion réalisés ont permis de réaliser le budget 2022. Il ajoute qu'un suivi particulier pour arriver à cette situation a été effectué. Il souligne le contexte difficile à cause de la hausse des coûts des énergies et ajoute l'effet prix et volume. Il fait remarquer que l'effet prix est particulièrement défavorable à la piscine et évoque les travaux entraînant un endettement en fin de contrat de 13 130 k€, une chute de 1,7 million d'euros des recettes propres et une utilisation pour un montant de 1,5 million d'euros des réserves qui avaient été constituées par le passé.

Malgré ce contexte, il souligne que le budget 2022 se termine plutôt honorablement, mais que la marge de manœuvre est réduite. Il rappelle que le Dôme a pu maintenir ses horaires d'ouverture et ses activités sans augmentation de la participation des communes en 2022.

Il indique, pour l'année qui vient, une hausse des tarifs prévue, une augmentation des redevances des associations ainsi qu'une maîtrise des consommations et de la masse salariale. Il explique que, sur cette dernière, l'augmentation est de 70 € alors que si la simple augmentation du point d'indice et du GVT (Glissement Vieillesse Technique) était appliquée, le niveau serait évidemment différent. Il souligne également qu'il n'y a pas de provision supplémentaire pour des contentieux. Il rappelle, à ce titre, qu'il avait été décidé en comité d'étaler sur deux années les provisions pour les contentieux et qu'il est donc proposé aux élus que la provision constituée en 2022, et utilisée partiellement pour le contentieux principal avec l'architecte TNA, ne soit pas augmentée cette année.

Il signale une réduction à 200 k€ des dépenses d'investissement et fait observer que dans cette section également, seules les dépenses correspondant à des points de sécurité et d'hygiène ont été maintenues et que celles prévues pour 2023 sont étalées sur deux ans.

Il souligne que ces dispositions ne suffisent pas pour construire le ROB. Il ajoute qu'il a été nécessaire de faire un pré-budget et que, même si les chiffres ne sont pas évoqués, les élus peuvent constater un besoin de l'ordre de 300 k€. Il indique qu'il est donc proposé d'augmenter les participations des communes à minima, et qu'une hausse de 300 k€ induirait une augmentation de 15 % des participations des habitants, puisque les sept communes qui forment le syndicat ont fiscalisé la participation au syndicat, ce qui signifie que cette contribution ne passe plus sur le budget communal, mais dans les impôts. Il insiste sur le fait que ce montant de 300 k€ est un minimum à trouver, car le fonds de roulement de l'établissement est très faible.

Il fait remarquer que, depuis janvier, les services gèrent au minimum, car si l'été est mauvais, les recettes escomptées ne seront pas encaissées. Il précise que les projections proposées tiennent compte de ce montant minimum de 300 k€ qu'il convient absolument de trouver.

**Le Président** attire l'attention des élus sur le coût net de la Covid pour l'établissement, qui se monte à 1,5 million d'euros et précise que le syndicat doit gérer seul cette situation.

Il salue la somme de 300 k€ reçue au titre du fonds de compensation et se félicite que le syndicat ait été assez solide pour lui permettre d'absorber ce choc. Il fait état de tous les problèmes concernant d'autres modes d'exploitation de piscine, poussant même des maires à fermer des équipements, car chaque jour d'ouverture est un coût pour une collectivité.

Il signale que les excédents qui ont permis de sauver l'équipement sont désormais entièrement utilisés et fait remarquer qu'heureusement les contributions respectives au syndicat sont fiscalisées. Il précise que des petits écarts par habitant sont constatés, car les bases ne sont pas identiques, entraînant la répartition de l'impact, mais il ajoute que la médiane est conservée, soit quasiment un scénario à 300 000 € et donc environ 2 € par habitant.

Il insiste également sur le fait qu'en matière de recettes de fonctionnement, le budget est bâti sur une hausse au vu de la tendance haussière.

Il souligne que l'équipement rencontre le public, qu'il fonctionne bien, mais qu'il reste des creusets de recettes supplémentaires à explorer, comme le sujet de l'espace forme qui n'est pas nouveau, mais qu'il va falloir faire avancer.

Il ajoute que la dynamique est bonne, avec notamment des recettes très conséquentes dans l'école de natation.

Il fait remarquer qu'il est indiqué sur les documents « redevance petit dôme », car c'était son nom en 2022, mais qu'il ne faut pas s'interdire, dans le cadre de la consultation lancée, d'aller rechercher l'exploitant(e) qui pourra donner un peu plus.

Il souligne l'obligation de décaler certains investissements qui se feront progressivement en 2023 ou 2024, en fonction des capacités financières du syndicat.

Il fait remarquer que l'événement de ce week-end va permettre de mieux faire connaître ce bel équipement et entraînera une fréquentation accrue.

Il indique que le vrai sujet ce soir concerne la participation des communes et qu'il convient de retenir un des trois scénarii proposés. Il insiste sur le fait que le syndicat a toujours tenté de limiter l'impact sur les habitants des communes membres. Il rappelle que, par le passé, une hypothèse de recettes de fonctionnement légèrement "survitaminée" avait été prise et que le but a été atteint.

Il fait observer que, tout comme Monsieur BURGAUD, il est plutôt partisan pour retenir le montant le moins important possible, à savoir le scénario d'une hausse de 300 k€ à répartir sur les communes et les habitants. Il souligne que, si les élus pensent qu'un autre scénario serait préférable, ils ne doivent pas hésiter à s'exprimer.

Il souligne que, dans ce syndicat, le pragmatisme est de rigueur en fonction de l'évolution des situations.

Il conclut en soulignant qu'il faut être optimiste sur l'équipement en tant que tel, car il existe une belle dynamique le concernant. Il fait observer que l'établissement est cependant confronté à une dépense de plusieurs centaines de milliers d'euros de fluides qui n'était pas prévue et que cette conjoncture, ajoutée à la crise Covid, rend indispensable l'évolution de la participation des communes.

**Un élu** souligne que les différents journaux télévisés annoncent une tendance à la baisse des prix du gaz sur les marchés et il demande si les hypothèses du ROB en tiennent compte ou s'il a été établi sur une hypothèse volontairement haute pour finalement avoir une bonne surprise.

**Monsieur LE BEULZE** explique qu'une énergie est fournie via un marché passé avec le SIPPAREC et que les conditions de fixation du prix, au titre de ce marché, sont valables pour la totalité de l'année 2023. Il ajoute qu'en conséquence, le retour immédiat constaté sur les prix de l'énergie n'est pas constaté actuellement dans les facturations. Il informe les élus que le SIPPAREC a dénoncé le contrat pluriannuel pour la fin de cette année et qu'il a relancé sa consultation pour être certain de bénéficier des baisses de prix, si possible dès le premier janvier prochain.

Il indique que la seule marge positive, non comptabilisée, est le bouclier proposé par le gouvernement et que le syndicat a fait valoir auprès de ses fournisseurs. Il annonce que l'expertise est en cours et il espère qu'il y aura une quote-part du bouclier qui sera attribuée à l'équipement. Il précise que ces sommes devraient apparaître sur les premières facturations du mois d'avril, si l'établissement est bien ayant droit. Il souligne que ces montants sont difficiles à chiffrer, mais que le travail avec les juristes permettra d'avoir une première approche et de ne pas laisser la main qu'aux seuls fournisseurs pour déterminer ces montants. Il ajoute que les critères qui permettent de définir l'éligibilité, ou non, à ce bouclier sont assez compliqués.

**Le Président** indique que, si le débat est terminé, il convient d'en prendre acte et de voter le ROB.

Sans autres questions, le comité syndical vote, à l'unanimité, le rapport d'orientation budgétaire 2023 et prend acte du débat qui s'est tenu.

## QUESTIONS DIVERSES

**Le Président** demande aux équipes de faire un point sur l'organisation du week-end prochain avec le GIANT OPEN. Il précise que tous les élus du syndicat sont invités à la réception qui aura lieu et durant laquelle le Président de la fédération française de natation et Alain BERNARD prendront la parole.

Il indique que Madame Brigitte HENRIQUES, Présidente du comité olympique, viendra samedi matin à 10h30 et qu'il est important que les élus soient présents. Il souligne qu'elle est attachée au territoire et à l'équipement, preuve de la dynamique intéressante en matière de rayonnement pour celui-ci.

Il indique également la venue dimanche à 14h30, sous réserve de modifications, de Madame Valérie PECRESSE et de Monsieur KARAM, respectivement Présidente et Vice-président de la Région Ile-de-France aux sports.

**Monsieur BURGAUD** fait remarquer que, le lendemain du comité, Alain BERNARD sera en visio avec deux écoles, de Chambourcy et de Marly-le-Roi, pour échanger avec des élèves.

**Le Président** approuve cette initiative.

**Madame TUVI** précise que ce sont des classes de CM1 et que les élèves sont ravis de cette discussion. Elle ajoute que le professeur de Chambourcy est passionné de sport et a accepté tout de suite. Elle indique qu'un test technique a été effectué avec Monsieur SCHUSTER pour vérifier que tout fonctionnait correctement.

**Le Président** demande à ce que Madame HOUILLON relaie l'information.

**Monsieur LE BEULZE** confirme que Madame HOUILLON va bien relayer cet échange.

Il souligne que, de manière assez globale, l'organisation du GIANT OPEN est un challenge difficile, car la décision a été prise fin janvier pour une compétition internationale prévue mi-mars.

Il signale qu'il a encore eu un échange cet après-midi avec Monsieur Laurent PASQUALINI, présent lors du dernier comité, et qu'il a annoncé que tout se déroule comme prévu, avec des aléas mineurs.

Il fait observer qu'il s'en félicite, à la fois pour les équipes qui se sont mobilisées, pour le CNO qui est très présent, la Fédération et évidemment EVENTEAM.

Il évoque les retombées médiatiques et annonce beaucoup de publications très marquantes sur les réseaux sociaux.

Il souligne la grande attention apportée à la mise en place des installations, dont le délai est tenu sans incident et précise que les gradins supplémentaires ont été montés aujourd'hui.

Il signale que les retours pour les jeunes sur le territoire sont, d'une part la visio avec Alain BERNARD demain entre 10h30 et 11h30 et, d'autre part, samedi, une rencontre en présentiel, entre Alain BERNARD et des jeunes sportifs des sections des collèges et lycées.

Il ajoute un micro-événement qui échappe au syndicat, car il est à la main de la Fédération Française de Natation et d'EDF : il explique que la fédération a reçu délégation du ministère pour s'occuper de la mise en place et du déploiement des opérations « j'apprends à nager » et « aisance aquatique » et qu'elle les organise dimanche prochain avec son partenaire EDF. Il précise que ce sont des rencontres avec une cinquantaine de jeunes qui ont bénéficié de ces opérations, mais qui ne relèvent pas que du territoire, puisque certains viennent de Cergy. Il fait remarquer que ce sont des petites actions qui génèrent des retombées directes pour l'établissement.

**Le Président** souligne qu'il est toujours intéressant d'avoir de bonnes relations avec la fédération, notamment pour aider le CNO et les associations sur nombre de sujets.

Il fait observer que la rapidité dans l'organisation du GIANT OPEN est due à une demande très pressante de la Région Île-de-France. Il explique qu'il y a eu un appel à candidatures fait par la fédération, et qu'un accord préalable avait été conclu entre la Région, la fédération et une collectivité des Hauts de Seine ; or, cette dernière, pour des raisons diverses, a dû se retirer. La Région tenait vraiment, dans le cadre de ce parcours olympique, à ce que l'événement soit en Île-de-France. Il précise que d'autres villes étaient pressenties dans le Nord et le sud de la France, mais que Monsieur KARAM, le vice-président aux sports au Conseil Régional, lui a demandé si le Dôme pouvait se porter candidat. Il rappelle que la région Île-de-France a fortement financé l'équipement et qu'il s'agit, en quelque sorte, d'un échange de bons procédés.

Il remercie les services et tous les élus, car c'est la première fois qu'un tel événement a lieu avec cette organisation, et il ajoute que cela peut éventuellement faire apparaître de nouvelles idées. Il pense que c'est une première étape sur ce cheminement olympique et, à ce titre, il évoque les J-500 annonçant le début de la phase de préparation. Il rappelle que les premiers stages d'équipes britanniques paralympiques d'athlétisme commencent dans quinze jours. Il fait observer que c'est sans doute la raison de la venue de la Présidente de région, des élus des départements et des communes des Yvelines, ainsi que celle de la Présidente du comité olympique, tout en soulignant l'importance de ces déplacements pour l'équipement.

**Monsieur Le BEULZE** poursuit et indique qu'au-delà du GIANT OPEN, la Fédération Régionale de Natation a sollicité l'établissement pour accueillir une autre compétition qui sera un meeting régional. Il ajoute que le principe d'accueillir cette manifestation avait été discuté lors de la dernière réunion des Vice-Présidents et il annonce que le Dôme, qui avait fait des contrepropositions en matière d'agendas, vient de recevoir un accord de la Fédération Régionale et que cette dernière attend la validation de la Fédération Nationale.

Il précise que les élus auront prochainement à statuer sur l'acceptation, ou pas, de cette manifestation qui se déroulera début juillet, à cheval sur le dimanche et le lundi, avec un impact mesuré et limité à la fois pour le CNO et également sur les recettes de l'équipement, car c'est un week-end qui est usuellement générateur de recettes.

**Le Président** informe les élus qu'il a été sollicité ce matin par le GIGN. Il indique que celui-ci disposait d'une piscine à Satory, qui a été reprise par la ville de Versailles et, en conséquence, le GIGN n'y a plus accès. Il explique que ce groupe d'intervention a besoin d'un lieu pour effectuer ses tests de sélection, à priori une fois par an, mais souligne qu'il n'a pas d'autres précisions sur les modalités pratiques. Il annonce qu'il a répondu que ce sujet serait examiné afin de déterminer ce que cela implique pour le Dôme.

**Monsieur LE BEULZE** rappelle que, lors du dernier comité, avait été soulignée l'utilité que les services communication des communes membres puissent relayer la manifestation du GIANT OPEN. Il fait remarquer qu'en dehors de la ville de Saint-Germain-en-Laye, extrêmement peu de communication a été faite à ce sujet. Cependant, il souligne qu'il n'est pas trop tard et que ces services sont les bienvenus pour couvrir cet événement en y assistant, aux côtés de beIN SPORTS, de Canal+ et de France 2, qui le retransmettent en direct. Il ajoute que l'essentiel est de « parler » du Dôme.

**Le Président** propose de transmettre aux élus, en lien avec Madame HOUILLON, un planning des événements. Il souligne que les visites sont chronométrées et cite celle de Madame HENRIQUES qui arrive à 10h30 et repart à 11h. Il fait observer qu'il serait appréciable que les élus qui le peuvent

soient présents pour la rencontrer afin qu'elle constate la dynamique de l'établissement. Il informe qu'il sera présent le dimanche à 14h30.

Il demande à Monsieur le BEULZE ce qu'il en ait du quota de places à utiliser.

**Monsieur LE BEULZE** indique que des invitations ont été envoyées aux maires des communes membres du syndicat, mais que quelques réponses sont manquantes, ce qui est dommageable car cela empêche de proposer les places à d'autres élus.

Il ajoute que quelques places VIP pour le samedi et pour le dimanche ainsi que quelques places sèches sont aussi disponibles.

Il attire l'attention des élus sur le fait que les accès sont très contrôlés et qu'il est nécessaire de faire remonter la participation des élus qui seraient intéressés, afin de déclencher des badges d'accès au Dôme ainsi qu'au parking.

Sans autres observations, **Le Président** lève la séance à 20h30.

### **Signatures :**

**Arnaud PÉRICARD**

Président du syndicat intercommunal

**Maria WENTHOLT**

Secrétaire de séance